



Arrêt maladie -convocation sur le lieu du travail

Par Visiteur

Bonjour,
Une souffrance au travail m'a conduite à être en maladie depuis le 10 septembre dernier.
Entre temps, j'ai adressé une demande de mutation en LR/AR au Directeur Général.
En retour, celui-ci souhaite me rencontrer sur le lieu du travail pour savoir quels sont les éléments qui motivent ma démarche et pourquoi je suis dans cet état à ce jour.
Etant en arrêt maladie, a-t-il le droit de me convoquer sur le lieu du travail ?
Merci pour votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Etant en arrêt maladie, a-t-il le droit de me convoquer sur le lieu du travail ?
Bien évidemment et d'ailleurs je ne vois pas trop en quel autre lieu il pourrait vous recevoir.
Il le peut d'autant plus que cet entretien est organisé à votre demande.

Cordialement

Par Visiteur

Rebonjour,
Je précise que ce n'est pas moi qui ai demandé à avoir un entretien avec lui, j'ai fait une demande de mutation, à laquelle il souhaite avoir des compléments d'information concernant les éléments qui motivent ma demande.

Cdt

Par Visiteur

Madame,

Oui mais cet entretien fait bien suite à votre demande de mutation.
Quoi qu'il en soit l'employeur peut tout à fait vous convoquer à un entretien pendant votre arrêt maladie.

Cordialement